

AFPA ENTREPRISES

Pays-de-la-Loire

DR ENTREPRISES PAYS-DE-LOIRE

36 rue Paul Bert

44000 NANTES

SIRET : 82409268800160 APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 11930762893 / Ile-de-France

N° TVA intracommunautaire : FR 82824092688

Membre d'un assujetti unique

**AGENCE NATIONALE
FORMATION PROF ADULTES**

3 rue Franklin

93100 MONTREUIL

82409268800012 APE 7010Z

N° de déclaration d'activité

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
INDUSTRIE & BATIMENT

PARC TERTIAIRE TECHNOPOLE - BATIMENT M

RUE LOUIS DE BROGLIE

53810 CHANGE

SIRET client : 98132333000515

Numéro du client : 981629 / PM01364200

Adresse siège social du client :

18 IMPASSE DE L ASPHALTE

69007 LYON

Convention n° : 1102048:0 / 98018260526 / D00115511

Dossier suivi par : *Madame JARLEGANT* ✉ : Corinne.Jarlegant@afpa.fr

Période facturée : 27-04-2026 au 29-04-2026

Désignation du produit ou des prestations	Quantité	P.U HT €	P.U remisé HT €	Quote-Part financeur	Montant HT €	TVA
- Restauration TRAORE FOUSSENI	3 REPAS	13,00		100,00 %	39,00	
- TST BT Câble souterrain à Isolation Synthétique TRAORE FOUSSENI (21 H)	1 FORFAIT	1 500,00		100,00 %	1 500,00	
Total HT					1 539,00 €	
Total TVA					0,00 €	
Total TTC					1 539,00 €	

En application de l'article 261-4-4°a du Code Général des Impôts, les prestations de formation professionnelle continue sont exonérées de TVA.

Emargements et restauration joints
FACTURE POUR SOLDE

Mode de règlement : **Virement** Règlement le : **21/06/2026**

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Pour tout paiement effectué dans le cadre d'une transaction soumise au Code de commerce au-delà de la date de règlement, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Elles sont dues sans rappel ni facturation, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce. A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par l'article D. 441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par l'AFPA.

Règlement à adresser à :

AFPA ENTREPRISES
Plateforme Interrégionale CSP - 98018

Comptabilité Clients

23 rue de la Rivaudière

CS 20417

44819 SAINT HERBLAIN CEDEX

✉ : csp.crt18@afpa.fr

☎ : 02 51 80 56 29

Références bancaires

Domiciliation : PARIS AGENCE CENTRALE
(03010)

RIB : 30003 03010 00020195925 75

BIC : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3030 1000 0201 9592 575

Numéro de facture à rappeler obligatoirement avec votre règlement : **980509466**

Les conditions générales de vente qui vous ont été communiquées en même temps que les conditions particulières du contrat sont disponibles sur www.afpa.fr